

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01774 Numéro SIREN : 500 597 372 Nom ou dénomination : A.B.L. METAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 47297



20200472972019

DATE DEPOT : 24/07/2020

N° DE DEPOT : 47297

N° GESTION : 2013B01774

N° SIREN : 500597372

DENOMINATION : A.B.L. METAL

ADRESSE : 108 rue Ordener 75018 Paris

MILLESIME : 2019



A.B.L. METAL

S.A.S. au capital de 220.000 Euro

Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS

R.C.S. PARIS 500 597 372

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16 Juin 2020

L'an deux mille Vingt
Le seize Juin
A 12 heures

L'associé unique de la société A.B.L. METAL, S.A.S. au capital de 220.000 Euro dont le siège est situé au 108 rue Ordener, 75018 PARIS, au siège social, lui même Président de la société, a convoqué l'assemblée générale annuelle pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019.

L'associé présent est :

- Monsieur Laurent SANZ propriétaire de l'intégralité des actions de la société.

Il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après examen du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice distribuable sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 42.480 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine : bénéfice de l'exercice 42.480 €

Affectation : Dividende	9.000€
Report à Nouveau	33.480€

Le solde du report à nouveau est en conséquence porté à 201.259 €

Le dividende fait l'objet de l'emploi suivant:

- Paiement de 2.700 € au titre du Prélèvement Unique Forfaitaire dont 1.548 € au titre des prélèvements sociaux ;
- paiement net d'un dividende de 6.300 €.

LS

QUATRIEME RESOLUTION

En outre, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'a été versé au cours des trois derniers exercices :

	Abattement de 40 %	absence abattement	TOTAL
Du 1 ^{er} /01/2017 au 31 /12/2017 : 25.000€		NEANT	25.000 €
Du 1 ^{er} /01/2018 au 31/12/2018 :15.000 €		NEANT	15.000 €
Du 1 ^{er} /01/2019 au 31/12/2019 : 20.000 €		NEANT	20.000€

Etant ici précisé que l'associé n'a pas opté pour une imposition au titre de l'IR en 2019 mais au titre du prélèvement unique forfaitaire – donc sans prise en compte d'un abattement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce que, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas au titre de charges imputés sur l'exercice des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, dit qu'il sera fait mention des conventions visées audit rapport sur le registre social.

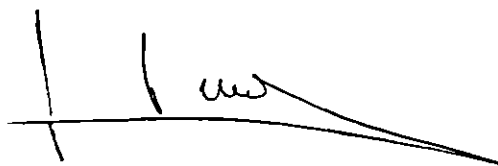
SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé Procès verbal à 12 H25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et es qualité de Président.

Monsieur SANZ, Président,
Associé unique



A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 Euro
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16 Juin 2020
--

L'an deux mille Vingt
Le seize Juin
A 12 heures

L'associé unique de la société A.B.L. METAL, S.A.S. au capital de 220.000 Euro dont le siège est situé au 108 rue Ordener, 75018 PARIS, au siège social, lui même Président de la société, a convoqué l'assemblée générale annuelle pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019.

L'associé présent est :

- Monsieur Laurent SANZ propriétaire de l'intégralité des actions de la société.

Il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après examen du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice distribuable sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 42.480 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine : bénéfice de l'exercice	42.480 €
----------------------------------	----------

Affectation : Dividende	9.000€
Report à Nouveau	33.480€

Le solde du report à nouveau est en conséquence porté à 201.259 €

Le dividende fait l'objet de l'emploi suivant:

- Paiement de 2.700 € au titre du Prélèvement Unique Forfaitaire dont 1.548 € au titre des prélèvements sociaux ;
- paiement net d'un dividende de 6.300 €.

LS

QUATRIEME RESOLUTION

En outre, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'a été versé au cours des trois derniers exercices :

	Abattement de 40 %	absence abattement	TOTAL
Du 1 ^{er} /01/2017 au 31 /12/2017 : 25.000€		NEANT	25.000 €
Du 1 ^{er} /01/2018 au 31/12/2018 :15.000 €		NEANT	15.000 €
Du 1 ^{er} /01/2019 au 31/12/2019 : 20.000 €		NEANT	20.000€

Etant ici précisé que l'associé n'a pas opté pour une imposition au titre de l'IR en 2019 mais au titre du prélèvement unique forfaitaire – donc sans prise en compte d'un abattement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce que, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas au titre de charges imputés sur l'exercice des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, dit qu'il sera fait mention des conventions visées audit rapport sur le registre social. :

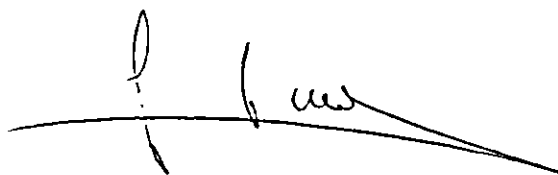
SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé Procès verbal à 12 H25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et es qualité de Président.

Monsieur SANZ, Président,
Associé unique



**RAPPORT SPECIAL PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique constate que les conventions qui entrent dans le champ d'application de l'article 227-10 du code de commerce sont les suivantes :

1- Conventions continuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

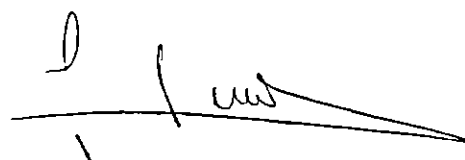
Un bail commercial avec une SCI L.S.C.S., dont le Président est associé et gérant, a été conclu avec effet au 1^{er} novembre 2012, avec un loyer mensuel de 2.300 € HT, et une provision sur charge de 100 €. C'est un bail commercial 3-6-9, aux conditions habituelles du marché locatif. Ces dispositions n'ont pas été modifiées sauf indexation du loyer annuel selon convention. Le montant est resté identique cette année.

Monsieur Laurent SANZ, associé unique, n'a de contrat de travail avec la société.

2- Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

NEANT

Fait a Paris
Le 05 juin 2020
Le Président,



A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 Euro
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Paris, le 05 Juin 2020

Rapport de gestion

Ceci constitue le rapport de gestion établi par le Président de la société, également seul associé, sur son activité, ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été préparés.

A – PRESENTATION DES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et les états annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon les méthodes d'évaluation et de présentation du plan comptable général, et suivant la même méthodologie que l'exercice précédent. Aucune observation n'est formulée par l'expert comptable F&D FAVERIS.

L'exercice annuel a été de douze mois.

B – PRESENTATION DU BILAN

Il est donné lecture du bilan au 31 décembre 2019 dont le montant s'élève à :480.802 €, soit une évolution de ++ 5,25%.

Les comptes de votre société se présentent pour l'essentiel comme suit :

- Chiffre d'affaires H.T.	360.602 € , stable sur l'exercice
- Le montant total des charges s'est élevé à l'exercice.	309.562 € soit une réduction de 5% sur

et se décompose sur les postes essentiels suivants :

Charges externes en provenance de tiers	75.146 € soit une réduction de 13 %
Impôts et taxes	1.154 € soit une réduction de 57 %
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	229.108 € soit une réduction de 1,4%

Le résultat d'exploitation dégagé est de 52.043 € soit une réduction de 36 % sur l'exercice qui replace la société sur les trajectoires des exercices antérieurs à 2017.

Le bénéfice avant impôt est de 42.480 €.

Les comptes sociaux ne comportent aucune charge dont la nature relèverait de l'article 223 quater du CGI, et non déductible du résultat fiscal.

C- MARCHE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

Au 31 décembre 2019, la société comportait quatre collaborateurs outre le Président.

28

Sur l'exercice 2019, les conditions de marché sont restées tendues et difficiles.

La société n'a pas d'activité de recherche et développement.

D - RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

Le bénéfice distribuable est de 42.480 €. La réserve légale est pourvue et la société dispose de capitaux propres suffisants.

Le Président propose à l'assemblée générale de décider à titre de distribution de dividende la somme de 9.000 €. Il est proposé d'affecter le reliquat soit 33.480 € au solde du compte report à nouveau, la réserve légale étant pourvue.

E - FILIALES ET PARTICIPATION

La société n'a pas de participation ou de filiales.

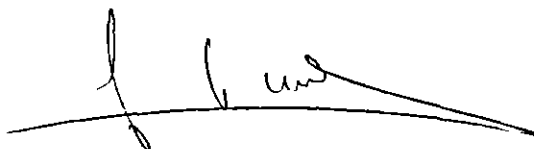
Est également annexé au présent rapport un tableau synthétique et récapitulatif des résultats de la société aux cours des 5 derniers exercices.

En conséquence, il est demandé à l'associé unique d'approuver le présent rapport, ses annexes, le bilan, les comptes de l'exercice et les différentes résolutions d'affectation des résultats et des reports à nouveau, ainsi que de donner quitus au Président pour sa gestion ;

F- FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE

L'apparition du COVID-19 a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont l'importance est certaine mais dont les conséquences et effets à terme sur l'activité de l'entreprise restent à ce stade, indéterminés et non prévisibles. La trésorerie de l'entreprise ne laisse pas préjuger d'une situation compromise sur les 12 prochains mois.

Fait à Paris le 05 Juin 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a small 'un' at the end.

**RAPPORT SPECIAL PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique constate que les conventions qui entrent dans le champ d'application de l'article 227-10 du code de commerce sont les suivantes :

1- Conventions continuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

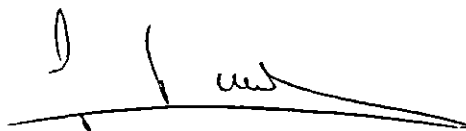
Un bail commercial avec une SCI L.S.C.S., dont le Président est associé et gérant, a été conclu avec effet au 1^{er} novembre 2012, avec un loyer mensuel de 2.300 € HT, et une provision sur charge de 100 €. C'est un bail commercial 3-6-9, aux conditions habituelles du marché locatif. Ces dispositions n'ont pas été modifiées sauf indexation du loyer annuel selon convention. Le montant est resté identique cette année.

Monsieur Laurent SANZ, associé unique, n'a de contrat de travail avec la société.

2- Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

NEANT

Fait a Paris
Le 05 juin 2020
Le Président,



A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 Euro
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Paris, le 05 Juin 2020

Rapport de gestion

Ceci constitue le rapport de gestion établi par le Président de la société, également seul associé, sur son activité, ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été préparés.

A – PRESENTATION DES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et les états annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon les méthodes d'évaluation et de présentation du plan comptable général, et suivant la même méthodologie que l'exercice précédent. Aucune observation n'est formulée par l'expert comptable F&D FAVERIS.

L'exercice annuel a été de douze mois.

B – PRESENTATION DU BILAN

Il est donné lecture du bilan au 31 décembre 2019 dont le montant s'élève à :480.802 €, soit une évolution de +- 5,25%.

Les comptes de votre société se présentent pour l'essentiel comme suit :

- Chiffre d'affaires H.T.	360.602 € , stable sur l'exercice
- Le montant total des charges s'est élevé à l'exercice.	309.562 € soit une réduction de 5% sur

et se décompose sur les postes essentiels suivants :

Charges externes en provenance de tiers	75.146 € soit une réduction de 13 %
Impôts et taxes	1.154 € soit une réduction de 57 %
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	229.108 € soit une réduction de 1,4%

Le résultat d'exploitation dégagé est de 52.043 € soit une réduction de 36 % sur l'exercice qui replace la société sur les trajectoires des exercices antérieurs à 2017.

Le bénéfice avant impôt est de 42.480 €.

Les comptes sociaux ne comportent aucune charge dont la nature relèverait de l'article 223 quater du CGI, et non déductible du résultat fiscal.

C- MARCHE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

Au 31 décembre 2019, la société comportait quatre collaborateurs outre le Président.

LS

Sur l'exercice 2019, les conditions de marché sont restées tendues et difficiles.

La société n'a pas d'activité de recherche et développement.

D – RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

Le bénéfice distribuable est de 42.480 €. La réserve légale est pourvue et la société dispose de capitaux propres suffisants.

Le Président propose à l'assemblée générale de décider à titre de distribution de dividende la somme de 9.000 €. Il est proposé d'affecter le reliquat soit 33.480 € au solde du compte report à nouveau, la réserve légale étant pourvue.

E – FILIALES ET PARTICIPATION

La société n'a pas de participation ou de filiales.

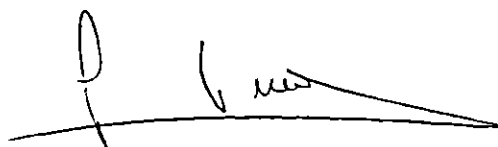
Est également annexé au présent rapport un tableau synthétique et récapitulatif des résultats de la société aux cours des 5 derniers exercices.

En conséquence, il est demandé à l'associé unique d'approuver le présent rapport, ses annexes, le bilan, les comptes de l'exercice et les différentes résolutions d'affectation des résultats et des reports à nouveau, ainsi que de donner quitus au Président pour sa gestion ;

F- FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE

L'apparition du COVID-19 a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont l'importance est certaine mais dont les conséquences et effets à terme sur l'activité de l'entreprise restent à ce stade, indéterminés et non prévisibles. La trésorerie de l'entreprise ne laisse pas préjuger d'une situation compromise sur les 12 prochains mois.

Fait à Paris le 05 Juin 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

SAS A.B.L METAL

Comptes Annuels

Au 31 DECEMBRE 2019

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

A.B.L. METAL
108 rue Ordener
75018 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	480 802.23 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	360 602.34 Euros
- Résultat net comptable,	42 480.09 Euros

Fait à PARIS
Le 10/03/2020

FAVERIS Antoine



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	723.00	723.00				
	Fonds commercial (1)	214 868.00		214 868.00	214 868.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	43 187.05	28 598.81	14 588.24	15 391.15	- 802.91	- 5.22
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 900.00		6 900.00	6 900.00		
	Total II	265 678.05	29 321.81	236 356.24	237 159.15	- 802.91	- 0.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 717.66		3 717.66	4 166.67	- 449.01	- 10.78
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	100 230.98		100 230.98	61 825.04	38 405.94	62.12
	Autres créances	3 761.08		3 761.08	21 937.66	- 18 176.58	- 82.86
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	135 103.32		135 103.32	130 323.68	4 779.64	3.67
	Charges constatées d'avance (3)	1 632.95		1 632.95	1 474.80	158.15	10.72
	Total III	244 445.99		244 445.99	219 727.85	24 718.14	11.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	510 124.04	29 321.81	480 802.23	456 887.00	23 915.23	5.23

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Oont versé : 220 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	220 000.00	220 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	22 000.00	22 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	167 779.01	154 542.01	13 237.00	8.57
	Résultat de l'exercice (8énéfice ou perte)	42 480.09	33 237.00	9 243.09	27.81
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	452 259.10	429 779.01	22 480.09	5.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	147.45	57.80	89.65	155.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 783.77	3 966.64	-1 182.87	-29.82
	Dettes fiscales et sociales	25 611.91	23 083.55	2 528.36	10.95
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	28 543.13	27 107.99	1 435.14	5.29
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	480 802.23	456 887.00	23 915.23	5.23

[1] Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

28 543.00

27 107.99

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	% CA	31/12/2018	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	360 602.34	100.00	364 366.47	100.00	-3 764.13	-1.03
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	360 602.34	100.00	364 366.47	100.00	-3 764.13	-1.03
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	360 602.34	100.00	364 366.47	100.00	-3 764.13	-1.03
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	360 602.34	100.00	364 366.47	100.00	-3 764.13	-1.03
Marge brute globale	360 602.34	100.00	364 366.47	100.00	-3 764.13	-1.03
- Autres achats + charges externes	75 146.73	20.84	86 446.31	23.73	-11 299.58	-13.07
Valeur ajoutée	285 455.61	79.16	277 920.16	76.27	7 535.45	2.71
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 154.27	0.32	2 694.97	0.74	-1 540.70	-57.17
- Salaires du personnel	169 931.13	47.12	172 590.95	47.37	-2 659.82	-1.54
- Charges sociales du personnel	59 177.39	16.41	60 921.38	16.72	-1 743.99	-2.86
Excédent brut d'exploitation	55 192.82	15.31	41 712.86	11.45	13 479.96	32.32
+ Autres produits de gestion courante	1 004.39	0.28	7.94		996.45	N5
- Autres charges de gestion courante	79.98	0.02	91.76	0.03	-11.78	-12.84
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	4 073.33	1.13	3 457.00	0.95	616.33	17.83
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	52 043.90	14.43	38 172.04	10.48	13 871.86	36.34
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	75.19	0.02	73.96	0.02	1.23	1.66
- Charges financières						
Résultat courant	52 119.09	14.45	38 246.00	10.50	13 873.09	36.27
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			120.00	0.03	-120.00	-100.00
Résultat exceptionnel			-120.00	-0.03	120.00	100.00
- Impôt sur les bénéfices	9 639.00	2.67	4 889.00	1.34	4 750.00	97.16
- Participation des salariés						
Résultat NET	42 480.09	11.78	33 237.00	9.12	9 243.09	27.81

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services		360 602.34	360 602.34	364 366.47	-3 764.13	-1.03
Chiffre d'affaires NET		360 602.34	360 602.34	364 366.47	-3 764.13	-1.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1 004.39	7.94	996.45	N5
Total des Produits d'exploitation (I)			361 606.73	364 374.41	-2 767.68	-0.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			75 146.73	86 446.31	-11 299.58	-13.07
Impôts, taxes et versements assimilés			1 154.27	2 694.97	-1 540.70	-57.17
Salaires et traitements			169 931.13	172 590.95	-2 659.82	-1.54
Charges sociales			59 177.39	60 921.38	-1 743.99	-2.86
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 073.33	3 457.00	616.33	17.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			79.98	91.76	-11.78	-12.84
Total des Charges d'exploitation (II)			309 562.83	326 202.37	-16 639.54	-5.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			52 043.90	38 172.04	13 871.86	36.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	75. 19	73. 96	1. 23	1. 66
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	75. 19	73. 96	1. 23	1. 66
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	75. 19	73. 96	1. 23	1. 66
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	52 119. 09	38 246. 00	13 873. 09	36. 27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		120. 00	- 120. 00	- 100. 00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		120. 00	- 120. 00	- 100. 00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		- 120. 00	120. 00	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	9 639. 00	4 889. 00	4 750. 00	97. 16
Total des produits (I+III+V+VII)	361 681. 92	364 448. 37	- 2 766. 45	- 0. 76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	319 201. 83	331 211. 37	- 12 009. 54	- 3. 63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	42 480. 09	33 237. 00	9 243. 09	27. 81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	723.00	723.00		
28050000 AMORT. CONCESSIONS ET DROITS S	-723.00	-723.00		
FONDS COMMERCIAL	214 868.00	214 868.00		
20701000 MAJ TECHNIQUE DE FUSION	214 868.00	214 868.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 588.24	15 391.15	-802.91	-5.22
21810000 INSTALLATIONS GENERALE ET AGEN	28 846.16	27 324.74	1 521.42	5.57
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	9 979.16	8 230.16	1 749.00	21.25
21840000 MOBILIER	4 361.73	4 361.73		
28181000 AMORT. AG CONS DIVERS	-16 352.92	-13 241.92	-3 111.00	-23.49
28183000 AMORT. MAT. BUREAU	-7 884.16	-7 450.16	-434.00	-5.83
28184000 AMORT. MOBILIER	-4 361.73	-3 833.40	-528.33	-13.78
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 900.00	6 900.00		
27520000 DEPOT DE GARANTIE LSCS	6 900.00	6 900.00		
Total II	236 356.24	237 159.15	-802.91	-0.34
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	3 717.66	4 166.67	-449.01	-10.78
40910000 FOURNISSEURS ACOMPTES VERSES	3 717.66	4 166.67	-449.01	-10.78
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	100 230.98	61 825.04	38 405.94	62.12
41100000 CLIENTS	66 684.34	41 497.70	25 186.64	60.69
41810100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	33 546.64	20 327.34	13 219.30	65.03
AUTRES CREANCES	3 761.08	21 937.66	-18 176.58	-82.86
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES		14 866.00	-14 866.00	15
44566000 TVA SUR ABS	754.08	411.66	342.42	83.18
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		2 000.00	-2 000.00	15
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	2 937.00	4 590.00	-1 653.00	-36.01
44586000 TVA SUR FNP	70.00	70.00		
DISPONIBILITES	135 103.32	130 323.68	4 779.64	3.67
51201100 HSBC	18 798.37	32 696.46	-13 898.09	-42.51
51220000 CREDIT AGRICOLE	66 105.25	47 502.71	18 602.54	39.16
51230000 COMPTE EXCEDENT PROFESSIONNEL	50 143.85	50 068.75	75.10	0.15
51820000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	55.85	55.76	0.09	0.16
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 632.95	1 474.80	158.15	10.72
43600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	1 632.95	1 474.80	158.15	10.72
Total III	244 445.99	219 727.85	24 718.14	11.25
TOTAL GENERAL	480 802.23	456 887.00	23 915.23	5.23

PASSIF

Page 7

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENTE DE SERVICES	360 602.34	364 366.47	-3 764.13	-1.03
70692000 COMMISSIONS UNION EUROPEENNE	360 602.34	364 366.47	-3 764.13	-1.03
Chiffre d'affaires NET	360 602.34	364 366.47	-3 764.13	-1.03
AUTRES PRODUITS	1 004.39	7.94	996.45	N5
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	1 004.39	7.94	996.45	N5
Total des Produits d'exploitation	361 606.73	364 374.41	-2 767.68	-0.76
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	75 146.73	86 446.31	-11 299.58	-13.07
60611000 EOF	1 063.50	1 095.32	-31.82	-2.91
60630000 FOURN ENTRETIEN PETIT EQUIPEMT	1 167.40	737.42	429.98	58.31
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	671.19	692.60	-21.41	-3.09
61321000 LOYER LSCS	27 600.00	27 600.00		
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 920.00	1 920.00		
61350100 LOCATIONS VOITURES	1 265.90	1 205.67	60.23	5.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	3 761.79	2 841.72	920.07	32.38
61520000 ENTRETIEN S/ BIENS IMMOBILIERS	1 166.11	580.80	585.31	100.78
61551000 ENTRETIEN PRODUIT MENAGER	78.61	9.88	68.73	695.65
61560000 MAINTENANCES	875.32	648.00	227.32	35.08
61610000 MULTIRISQUES	595.12	573.74	21.38	3.73
61810000 DOCUMENTATIONS	484.11	879.50	-395.39	-44.96
62110000 HONORAIRES RECRUTEMENT		10 629.60	-10 629.60	N5
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	4 402.32	4 377.84	24.48	0.56
62262000 HONORAIRES JURIDIQUE	449.01	350.00	99.01	28.29
62270000 FRAIS D'ACTES	46.41	44.54	1.87	4.20
62340000 CADEAUX	790.38	990.10	-199.72	-20.17
62380000 DIVERS (POURBOIRES)	50.00	100.00	-50.00	-50.00
62510000 FRAIS VOYAGES ET DEPLACEMENT	7 340.56	8 518.92	-1 178.36	-13.83
62510300 FRAIS KM LAURENT SANZ	5 963.39	6 176.13	-212.74	-3.44
62511000 DEPLACEMENT SJ	741.58		741.58	
62560000 MISSIONS	1 311.27	2 641.09	-1 329.82	-50.35
62570000 RECEPTIONS	8 041.93	7 810.07	231.86	2.97
62571000 RECEPTION MISSIONS SJ		272.60	-272.60	N5
62600000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 871.07	4 281.68	-410.61	-9.59
62700000 FRAIS BANCAIRES	1 357.56	1 469.09	-111.53	-7.59
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	132.20		132.20	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 154.27	2 694.97	-1 540.70	-57.17
63120000 TAXE APPRENTISSAGE		1 172.24	-1 172.24	N5
63130000 PARTIC. FORMATION CONTINUE	747.27	1 120.73	-373.46	-33.32
63511000 CONTRIB ECONOM TERRITORIALE	407.00	402.00	5.00	1.24
SALAIRES ET TRAITEMENTS	169 931.13	172 590.95	-2 659.82	-1.54
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	168 656.73	170 599.45	-1 942.72	-1.14
64120000 CONGES PAYES	372.00	-383.00	755.00	197.13
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS		1 800.00	-1 800.00	N5
64140000 PASS NAVIGO	902.40	574.50	327.90	57.08
CHARGES SOCIALES	59 177.39	60 921.38	-1 743.99	-2.86
64510000 COTISATIONS URSSAF	37 871.34	44 691.38	-6 820.04	-15.26
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	2 406.57	2 377.40	29.17	1.23
64530000 COTISATIONS RETRAITE	13 008.38	13 428.89	-420.51	-3.13
64531000 COTISATIONS PREVOYANCE	1 717.13	1 728.75	-11.62	-0.67

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64540000 COTISATION ASSEDIQS	3 804.77	3 962.04	- 157.27	- 3.97
64581000 CHARGES SOCIALES SUR CP	- 7.00	- 145.00	138.00	95.17
64590000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE		- 5 660.00	5 660.00	100.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	376.20	537.92	- 161.72	- 30.06
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	4 073.33	3 457.00	616.33	17.83
68112000 DOT AMORT. IMMOB CORPORELLES	4 073.33	3 457.00	616.33	17.83
AUTRES CHARGES	79.98	91.76	- 11.78	- 12.84
65100000 REDEVANCE CONCESSION	79.16	79.16		
65800000 CHARGES DIVERSES	0.82	12.60	- 11.78	- 93.49
Total des Charges d'exploitation	309 562.83	326 202.37	- 16 639.54	- 5.10
Résultat d'exploitation	52 043.90	38 172.04	13 871.86	36.34
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	75.19	73.96	1.23	1.66
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	75.19	73.96	1.23	1.66
Total des Produits financiers	75.19	73.96	1.23	1.66
Résultat financier	75.19	73.96	1.23	1.66
Résultat courant avant impôts	52 119.09	38 246.00	13 873.09	36.27
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		120.00	- 120.00	- 100.00
67120000 PENALITES, AMENDES		120.00	- 120.00	NS
Total des Charges exceptionnelles		120.00	- 120.00	- 100.00
Résultat exceptionnel		- 120.00	120.00	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 639.00	4 889.00	4 750.00	97.16
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	9 639.00	4 889.00	4 750.00	97.16
Total des produits	361 681.92	364 448.37	- 2 766.45	- 0.76
Total des charges	319 201.83	331 211.37	- 12 009.54	- 3.63
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	42 480.09	33 237.00	9 243.09	27.81



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A. B. L. METAL		108 rue Ordener	
SIRET	S 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7	75018 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commissaires métallurgie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	13 999	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 22/04/2020	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	OSANZ LAURENT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 206S

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a)						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	20 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MONTANT DES SALAIRES		MONTANT DES SALAIRES	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : **A.B.L. METAL**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **108 rue Ordener****75018 PARIS**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7**Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				[3 1 1 2 2 0 1 9]		[3 1 1 2 2 0 1 8]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	723			
	Fonds commercial (I)	AI	AI	214 868	214 868	214 868	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	43 187	28 599	14 588	15 391
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BI	BI	6 900	6 900	6 900	
TOTAL (II)		BJ	BK	265 678	29 322	236 356	237 159
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 718		3 718	4 167
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	100 231		100 231	61 825
	Autres créances (3)	BZ	CA	3 761		3 761	21 938
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	135 103		135 103	130 324
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 633		1 633	1 475
	TOTAL (III)	CJ	CK	244 446		244 446	219 728
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	510 124	29 322	480 802	456 887
Renvois : (1) Dont droit au hal			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 220 000)	DA	220 000	220 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	22 000	22 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DI	167 779	154 542	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 480	33 237	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	452 259	429 779
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	147	58	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 784	3 967	
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 612	23 084	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	28 543	27 108	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	480 802	456 887	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 543	27 108	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG		FH	360 602	FI	364 366
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	360 602	FL	364 366
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 004 8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	361 607 364 374
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	75 147 86 446
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 154 2 695
	Salaires et traitements*					FY	169 931 172 591
	Charges sociales (10)					FZ	59 177 60 921
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	4 073 3 457
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	80 92
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	309 563 326 202
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	52 044 38 172
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75 74
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	75 74
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	75 74
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	52 119 38 246

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cofinfin

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE			120
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH			120
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III			(120)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	9 639		4 889
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIL	361 682		364 448
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIN	319 202		331 211
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIN	42 480		33 237
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIO			
	(2) Dont {	IIY			
		IG			
	(3) Dont {	IIQ			
		IIQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	79		79	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A9				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : **A.B.L. METAL**

N° de l'entreprise : 1

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
						à la fin de l'exercice	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	215 591	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions		KJ		KK		KL
	Sur sol propre	[Dont Composants L9]					
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]					
	Autres immobilisations corporelles						
	Installations générales, agencements et aménagements divers *		KV	27 325	KW		KX
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	12 592	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN	39 917	LO		LP
							3 270
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	6 900	IU		IV
	TOTAL IV		LQ	6 900	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				262 408	OH		OJ
							3 270

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation fiscale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
								à la fin de l'exercice	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	1N		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	215 591	LW		1Y
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions				MA		MB		MC
	Sur sol propre		IQ						
	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles				MM		MN	28 846	MO
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU						
	Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	14 341	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MY		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		IY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		1Y		NG	43 187	NH		NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		17		OW
	Autres participations		IO		OY		OY		OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 900	2F		2G
	TOTAL IV		13		NJ	6 900	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	265 678	OL		OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire l'art. 57 A
du Code Général des ImpôtsDésignation de l'entreprise : A.B.L. METALNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(DU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
		723			723
Terrains	PI	PJ	PK	PL	
Constructions	PM	PN	PO	PQ	
Sur sol propre	PR	PS	PT	PU	
Sur sol d'autrui	PV	PW	PX	PY	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PZ	QA	QB	QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	QE	QF	QG	
Autres	QH	QI	QJ	QK	
Inst. générales, agencements, aménagement divers	QJ	QK	QL	QM	
Immobilisations corporelles	QI	QJ	QK	QL	
Matériel de transport	QJ	QK	QL	QM	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QK	QL	QM	QN	
Emballages récupérables et divers	QM	QN	QO	QP	
	QU	QV	QW	QX	
	24 525	4 073		28 599	
TOTAL III	QU	QV	QW	QX	
	25 248	4 073		29 322	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	OP	OQ	OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. générales, agencements et aménagements divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Installations techniques, matériel et outillage industriels	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Inst. générales, agencements, aménagement divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Immobilisations corporelles	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Matériel de transport	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général aux versements NP + NO + NR1	NW						
Total général aux remboursements (NS + NT + NV)				NX			
Total général aux remboursements (NW - NX)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

C. 01/19/2020

Formulaire obligatoire (annexe 13 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **A.B.L. METAL**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	7Y	7Z	7A
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : **A. B. L. METAL**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	6 900	UV		UW	6 900			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	VX	100 231		100 231					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * ☐	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 761		3 761				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS	1 633		1 633					
	TOTAUX		VT	112 525	VU	105 625	VV	6 900		
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 784		2 784						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 761		3 761						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 955		14 955						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 750		4 750						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 047		2 047						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	247		247						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	28 543	VZ	28 543						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		147				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code Général des Impôts)
* Des exceptions concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 0 1 9														
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA							42 480							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne 43 de court)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE							WB	WE					
		Autres charges et dépenses supérieures (art. 39-4 du CGI)	WF			Taxe sur les véhicules des associés (entreprise à IIS)	WG							VE				
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dépensée de réintégration (art. 239 sexies III)	RB											
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf. table 2058-B, cadre III)	WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 BIS)	XX							VW			
		Amendes et pénalités	WJ				Charges financières (art. 39-13° et 212 bis)	XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			VY							VZ	9 639						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			V7														
	Quote-part	Résultats réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL							K7						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							V8						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							VN								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)			VR															
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *							VQ								
Intérêts excédentaires (art. 39-1° et 212 du CGI)				SU							VW	SW						
Droits d'arrangements antérieurement dus par la PML (Art. 209C)				SX														
Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW							VQ	V8						
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				VS														
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		
TOTAL I													WR	52 119				
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *																		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							VW							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			VW														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			VW														
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits nets de participations							2A							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										2A							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																		
Mesures d'atténuation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY														
	Majoration d'amortissement *			VD														
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Intérêts passifs non déductibles (reprise d'entreprises en difficulté 43 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 41 septies A)	L5		VF							
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6		Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 209C)	K3		Zone de reconstruction de la déense (art. 44 terdecies)	PA									
		Zone franche urbaine - TI (art. 44 octies et 44 bis A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	NC									
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)																		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT ?)				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				X9					VZ	ZI				
Crédit de taxe sur la valeur ajoutée (art. 206)																		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		
TOTAL II													VH					
III. RÉSULTAT FISCAL																		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables													VI	52 119				
bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)																		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS)*													ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS)*													VL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													AN	52 119				

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METALNéant ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 971
--	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
--	----	--	----	--

Provisions pour risques et charges *

8X	8Y
8Z	9A
9B	9C

Provisions pour dépréciation *

9D	9E
9F	9G
9H	9J

Charges à payer

9K	9L
9M	9N
9P	9R
9S	9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN	YO
----	----

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne W1'**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise : **A.B.L. METAL**Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	154 542	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
			- Autres réserves			ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	33 237		Dividendes	ZE	20 000	
					Autres répartitions	ZF		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG	167 779	
	TOTAL I	OF	187 779		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	187 779

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	29 520		XQ	34 548	33 567
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU		10 630
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 898	4 772
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES			ST	35 701	37 477
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	75 147	86 446
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	407	402
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS			YZ	747	2 293
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 154	2 695
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					VZ	10 539	15 227
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*					OB	168 657	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METALNéant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)

(valorisation par tiers)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à IIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
TOTAL 1					

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ^{ter} et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus values de fusion d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

<i>Origine des plus values et date des fusions ou des apports</i>	<i>Montant net des plus-values réalisées à l'origine</i>	<i>Montant ante- rieurement réintégré</i>	<i>Montant rapporté au résultat de l'exercice</i>	<i>Montant restant à réintégrer</i>
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METALNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	360 602
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	360 602
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OII	1 004
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	1 004
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	44 361
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	1 266
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	80
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	45 707
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	315 900
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	315 900
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	360 602	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée de la ligne 143, perçues en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NDT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.B.L. METAL

ADRESSE (voie) 108 rue Ordener

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 375

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique SANZ Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 375

Naissance : Date 230964 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 21 Voie RUE VAUVENARGUES

Code postal 75 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III au C. G. F.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.B.L. METAL

ADRESSE (voie)

108 rue Ordener

CODE POSTAL

75018

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

CAI7 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2019

[illegible]

Influores

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2019

[illegible]

1.11.1964

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2019

[illegible]

En Euros